

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL575

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 2, substituer aux mots : « Le service » les mots : « L'Agence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.